



Informations aux parents sur les modalités de remboursement des voyages

publié le 24/03/2020

Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que le **voyage en Italie** est **définitivement annulé**. Il n'y aura pas de report.

Le **remboursement des sommes versées** pour le voyage en Italie ou à Verdun, se fera directement **sur votre compte bancaire**.

Les chèques émis qui n'ont pas été encaissés vous seront retournés.

Dans le cas où certains d'entre vous souhaiterait un remboursement sur un autre compte bancaire, merci d'envoyer le RIB du compte souhaité à l'adresse suivante : int.0170048k@ac-poitiers.fr, dans les plus brefs délais.

Le remboursement sera fait dans les prochaines semaines par l'agent comptable. Il est possible que celui-ci se réserve le droit de prélever sur cette somme le montant des paiements de demi-pension en attente.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, de préférence par mail : int.0170048k@ac-poitiers.fr.

Cordialement

La Principale

Y. LASFARGUES



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.